

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 12 mai 2015

L'an deux mille quinze, le douze mai à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 5 mai 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Nadia VINCENT

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Sylvain CHATAGNER, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER, Jean-Maurice SABATER

Excusée ayant donné procuration : Mme Nathalie DAUNAS à M. PLAINFOSSE Jean-Luc

Excusée : Madame Florence RAYMOND

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du dernier compte-rendu,
- 2 - Nomination d'une secrétaire,
- 3 - Rapporter la délibération 2014/032 du conseil municipal approuvant les modifications statutaires de la Communauté de Communes
- 4 - Délibération pour l'adhésion au groupement de commandes du SDEG 16 pour l'achat de gaz naturel
- 5 - Délibération pour l'adhésion au groupement de commandes du SDEG 16 pour l'achat d'électricité
- 6 - Délibération pour le renouvellement du droit d'utilisation des logiciels SEGILOG et de la prestation d'assistance pour trois ans
- 7 - Délibération pour l'achat de concession vide au prix d'origine à la demande des concessionnaires
- 8 - Délibération pour l'adoption d'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013
- 9 - Décision achat de chaises pour la salle des fêtes
- 10 - Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour une délibération pour l'adoption d'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité 13 pour.

2 - Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Dominique DUQUERROY est nommée secrétaire de séance.

3 - Rapporter la délibération 2014/032 du conseil municipal approuvant les modifications statutaires de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la modification des statuts de la communauté de communes de Jarnac le 22/09/2014.

La construction de l'ouvrage « Pôle commercial » n'étant pas justifiée, la Communauté de Communes demande au conseil municipal de revenir sur cette délibération.

Après avoir délibéré et écouté les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à la majorité :

- décide de rapporter la délibération du 22/09/2014
- charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le représentant de l'Etat
- charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Président de la communauté de communes de Jarnac.

8 pour

2 contre

3 abstentions

4 - Délibération pour l'adhésion au groupement de commandes du SDEG 16 pour l'achat de gaz naturel

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, 13 pour :

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes du SDEG 16 pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes du SDEG 16 ayant pour objet l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion.

5 - Délibération pour l'adhésion au groupement de commandes du SDEG 16 pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, 13 pour :

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes du SDEG 16 pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes du SDEG 16 ayant pour objet l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion.

6 - Délibération pour le renouvellement du droit d'utilisation des logiciels SEGILOG et de la prestation d'assistance pour trois ans

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec la société SEGILOG pour une durée de trois ans du 15 mai 2015 au 14 mai 2018.

La proposition est acceptée à l'unanimité, 13 pour.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce contrat.

7 - Délibération pour l'achat de concession vide au prix d'origine à la demande des concessionnaires

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu en mairie une demande de la part d'une famille pour reprendre la concession de terrain dans le cimetière communal qu'elle n'utilisera pas.

Monsieur le Maire propose d'acheter toutes les concessions de terrain non utilisées et pendant la durée de son mandat au prix d'origine, 2/3 à charge de la commune de Chassors, 1/3 à charge de la commune de Julienne à la demande des familles qui le souhaitent.

La proposition est acceptée à l'unanimité, 13 pour.

Le conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ces achats.

8 - Délibération pour l'adoption d'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013

Monsieur Didier ANDRIEUX, Maire Adjoint, présente le rapport d'assainissement (nombre d'abonnés, m³ facturés, redevance, conformité, financement des investissements, etc).

Monsieur le Maire rappelle que la commune gère elle-même l'assainissement, mais qu'à l'avenir, l'Etat a la volonté de proposer aux communes de déléguer l'assainissement à leur Communauté de Communes.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 13 pour :

- Adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- Décide de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

9 - Décision achat de chaises pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que les chaises actuelles de la salle des fêtes ont maintenant 20 ans et qu'elles risquent de casser à tout moment. Il rappelle qu'une somme a été prévue au budget 2015.

Monsieur le Maire propose le modèle Vanoise et présente deux devis pour 200 chaises :

- Sté SEDI : 4 504,80 euros TTC
- Sté COMAT VALCO : 4 639,20 euros TTC

Le Maire propose de conserver 100 chaises et de vendre les 170 autres à 3 euros la chaise.

Le Conseil Municipal opte pour la société SEDI à l'unanimité, 13 pour.

10 - Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe qu'il faut un compteur électrique provisoire pour le marché, Place de la Croix.

Coût de la pose par ERDF : 250 euros, coût du coffret monobloc 4 prises : 250 euros.

La durée du compteur est de deux ans. Au-delà, il faudra faire une autre installation.

Le Conseil Municipal décide de voir comment évolue le marché avant d'investir dans ces travaux.

- Monsieur le Maire informe de la démission du conseil municipal de Madame Martine HERMIER pour raison personnelle.

- Monsieur le Maire propose de louer le bâtiment dans la zone, étant donné qu'il ne sera pas utilisé par les services techniques de la Mairie. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Monsieur le Maire informe que du matériel inutilisé par les agents techniques va être vendu.

- Monsieur le Maire propose de poser une cabine de douche au local technique pour les ateliers municipaux. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Monsieur le Maire informe de la tenue d'une réunion avec le SDEG pour les prochains travaux d'effacement des réseaux sur la RD 22 le 2 juin 2015 à 9h30. Il propose de former un groupe de travail.

- Monsieur le Maire demande à Monsieur Bruno GAUTIER, Conseiller Municipal, de faire un point sur les équipements de lutte contre l'incendie sur la commune.

- Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE, Conseiller Municipal, fait un point sur l'avancement du dossier Terre Saine. La commune travaille en partenariat avec la Fredon :

- visite des ateliers municipaux (point sur les produits utilisés et leur stockage, point sur quelques modifications à réaliser en matière de sécurité),

- tour de la commune pour définir le type de désherbage adapté, la rigueur et la fréquence du désherbage.

- Monsieur Didier ANDRIEUX, Maire Adjoint, soulève le problème de l'utilisation de désherbant dans les fossés par un administré.

Il rappelle qu'il est strictement interdit d'utiliser tout désherbant à proximité des fossés (même à sec), conformément au Code de l'Environnement, et que toute infraction peut être punie par la loi.

Il propose de donner un avertissement à l'administré concerné avant dépôt de plainte à la prochaine récidive.

- Monsieur Jean Maurice SABATER, Conseiller Municipal, informe que le panneau signalétique des Arnauds a été vandalisé.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 05.